



Avis sur les Stratégies d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) : Une occasion manquée pour la co-construction État-Collectivités

Paris, le mardi 10 octobre 2017

Constatant une mise en place difficile de la GEMAPI sur les territoires, du fait de sa complexité et notamment par manque d'information et de méthode, l'État a pris en compte la demande des Associations Nationales de Collectivités, formulée à l'occasion de la conférence des territoires de 2015, consistant à élaborer, sur chaque district, une Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE). Cette SOCLE devait permettre de donner du sens aux réorganisations territoriales en cours, en impliquant tous les élus, de tous les niveaux de collectivités, en les accompagnant pour la mise en place d'une réelle gestion globale de l'eau par bassin versant.

Les SOCLE sont en consultation depuis juillet et force est de constater qu'elles n'atteignent pas les objectifs fixés et pourtant partagés. Si des consultations ont été faites (notamment dans le cadre des instances de bassin), elles n'ont, sauf à de rares exceptions, pas, très peu ou trop tardivement, associé les vrais organismes de bassin, tels que les EPTB, ou les associations nationales de collectivités et leurs membres. Ainsi, tout le travail participatif mené avec les élus locaux par ces organismes a été, pour grande partie, ignoré par les services chargés de mettre en œuvre les SOCLE. De fait, à ce jour, peu d'élus les connaissent et peu les considèrent efficaces.

De plus, le contenu des SOCLE reste technique et informatif : rappels législatifs et réglementaires, état des lieux, cartographies, ... La dimension stratégique, pourtant essentielle pour servir d'aide à la décision dans des débats politiques, en est absente. Or, il s'agissait notamment de fournir des éléments aux acteurs territoriaux, en termes de développement des solidarités et de gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau : solidarités amont-aval (des têtes de bassin au littoral), terre-mer, ville-campagne, entre les usages, y compris l'accès à l'eau potable. Enfin, **les SOCLE apportent parfois des rigidités sur l'interprétation des textes, au lieu d'illustrer les souplesses qui sont indispensables à une organisation efficace sur les territoires.**

En conclusion, il apparaît urgent de rectifier l'exercice qui nécessite à la fois co-construction et expertise stratégique :

- en privilégiant, dans l'élaboration des SOCLE, l'organisation cohérente **des compétences de l'eau dans le respect des solidarités humaines et géographiques ;**
- en mettant en œuvre une co-construction réelle des SOCLE **annexées aux SDAGE 2021, à la fois en termes de méthode et de champ d'expertise.**

Ces conditions permettront ainsi de répondre au principe indispensable d'une gestion équilibrée, durable et intégrée de la gestion de l'eau par bassin versant.

CONTACTS

- AdCF :** Virginie CAROLO, présidente de la commission Environnement
Apolline PRETRE, responsable politiques de l'eau - a.pretre@adcf.asso.fr
- AFEPTB :** Frédéric MOLOSSI, Président
Catherine GREMILLET, Directrice - catherine.gremillet@eptb.asso.fr
- AMF :** André FLAJOLET, Président de la Commission eau
Pauline DELAERE, chargée de mission - pauline.dalaere@amf.fr
- ANEB :** Bernard LENGLET, Président - aneb@bassinversant.org